

Pour des appels à projets graphiques mieux organisés

Proposition d'une charte d'organisation des appels à projets graphiques, à destination des institutions, des organismes et des sociétés concernées.

1) Sélection

La sélection d'un nombre raisonnable de graphistes pour compétition restreinte sur projet s'effectuera à partir d'une pré-sélection.

Le nombre de candidats sera à définir selon l'ampleur du concours proposé. Par exemple, pour une consultation d'ampleur moyenne – entre 15 000 et 30 000 Euros – , 3 à 5 candidats maximums peuvent représenter des chiffres acceptables.

La pré-sélection se fera d'après un nombre de dossiers qui pourra être beaucoup plus large, réuni selon les contraintes administratives ou/et légales auxquelles sont soumis les institutions, organismes ou sociétés concernés. Ces dossiers comprendront uniquement un portfolio présentant quelques travaux existants des candidats et, lorsque le cahier des charges le réclamera expressément, une éventuelle estimation du coût du service demandé.

L'ensemble du processus de sélection, pré-sélection comprise, sera exposé clairement à tous les candidats, dans ses moindres détails. Sauf en cas d'anonymat complet des candidats pour le jury, le nom de tous les candidats de la compétition restreinte seront transmis aux participants à cette étape.

2) Délais

Des délais convenables seront respectés, qui laisseront notamment le temps aux candidats participant à la compétition restreinte de fournir un travail sérieux.

Par exemple, pour une consultation d'ampleur moyenne – entre 15 000 et 30 000 Euros – , un délai minimum d'un mois, à compter de la date de remise aux candidats du cahier des charges complet, paraît raisonnable.

3) Dédommagement

Un dédommagement convenable des candidats non retenus pour la compétition sur projets sera à prévoir.

Par exemple, pour une consultation d'ampleur moyenne – entre 15 000 et 30 000 Euros – , un dédommagement compris dans une fourchette de 1 000 à 1 500 Euros semble une proposition honnête.

4) Accès aux données complémentaires du cahier des charges

Un accès facilité à ces données, notamment par la visite des lieux concernés (si lieu il y a) et un rendez-vous de travail préalable avec les responsables du cahier des charges, sera proposé, si il y a lieu, à tous les candidats de la compétition restreinte qui le souhaiteront. Les responsables chargés de leur accueil répondront à leurs questions particulières tout en étant tenu de leur dispenser uniquement des propos relatifs au cahier des charges.

5) Rendus

Les rendus de la compétition seront strictement limités à un nombre réduit de pièces rigoureusement définies par le cahier des charges. Leur nature et leur nombre pourront varier en fonction de la nature et de l'ampleur de la consultation.

Par exemple, pour une consultation d'ampleur moyenne – entre 15 000 et 30 000 Euros – portant sur l'identité visuelle d'un lieu, une limite d'une dizaine de pièces à définir en

fonction des spécificités du cahier des charges) semble susceptible d'accorder un volume suffisant à la bonne expression des idées des candidats.

Tout dossier qui excédera ces limites sera automatiquement et strictement rejeté.

6) Quota spécial

Pour chaque compétition restreinte, un quota proportionné de jeunes graphistes ou ateliers devra être respecté, afin de favoriser le renouvellement des candidats et de faciliter l'accès à la commande des jeunes graphistes et ateliers.

Paris, juin 2004